



# Plan d'Épargne Retraite Obligatoire

Booster votre politique de rémunération  
en sécurisant la retraite de vos salariés



## > Vos enjeux

Plus de 80% des français se disent inquiets pour leur propre retraite, principalement par crainte de manquer d'argent.\*

Une préoccupation grandissante, dans un environnement marqué par les incertitudes économiques, les évolutions réglementaires (comme la Loi PACTE avec la création d'un socle unique, le PER - Plan d'Épargne Retraite - regroupant l'ensemble des solutions d'épargne et de retraite), les perspectives de transformations sociétales spécifiques au secteur de l'Économie Sociale et Solidaire...

Sécuriser vos salariés face à l'avenir est devenu un axe indispensable de reconnaissance.

\*Baromètre 2021 « Les Français, l'épargne et la retraite »

## > Nos convictions

**Chez Chorum, nous sommes convaincus que la contribution de l'entreprise à la préparation de la retraite de ses salariés, représente un levier de management et de fidélisation des collaborateurs !**

Bien au-delà de l'aspect financier d'un tel dispositif face au défi permanent de préservation du potentiel humain, seul Chorum, 100% expert sur les structures de l'Économie Sociale et Solidaire :

- > vous apportera une vision globale et vertueuse face aux enjeux de la politique RH et sociale de l'entreprise,
- > vous accompagnera sur les solutions spécifiquement adaptées au profil de vos salariés.

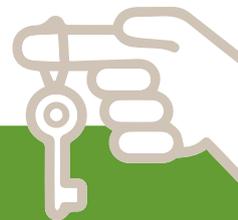
## > Notre solution PER obligatoire



À partir d'un diagnostic de la situation de votre entreprise et en fonction des objectifs fixés, votre conseiller en protection sociale vous accompagne pour mettre en place une solution d'épargne retraite performante et personnalisée.

*Le PERO,  
un outil indispensable  
de votre politique RH et  
sociale, souple et facile  
à mettre en place.*

## › Une solution clé en main



### Conception sur mesure

- › La possibilité de faire bénéficier à l'ensemble des salariés ou seulement à une catégorie objective.
- › Une contribution obligatoire de l'employeur et des versements facultatifs des salariés (avec déduction fiscale)



### Gestion responsable

- › Gestion libre ou gestion pilotée à horizon sur 3 profils d'investissement, au choix de vos salariés selon leurs besoins.
- › Gestion basée sur 5 fonds rigoureusement sélectionnés par EGAMO, société de gestion du groupe VYV et AMUNDI, un des leaders européens de la gestion d'actifs : fonds ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) et ISR (investissement socialement responsable).



### Solution flexible

- › Choix entre le versement d'une rente ou d'un capital au départ à la retraite, selon les types de versements.
- › Possibilité de débloquer le capital de manière anticipée selon les événements de vie.

## › Les bénéfices pour votre structure



### L'Épargne Retraite vous permettra de :

- › **Préserver** votre budget en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux.  
Les versements obligatoires de l'employeur sont déductibles du bénéfice imposable si la structure est soumise à l'IS, exonérés de cotisations de Sécurité sociale, et bénéficient d'un taux de forfait social réduit à 16% (selon conditions réglementaires et dans la limite des plafonds légaux)
- › **Distribuer** des primes plus efficacement qu'en versant du salaire, au service de votre marque employeur.
- › **Bénéficier** d'un socle commun pour l'ensemble de vos contrats et futurs dispositifs d'Épargne Retraite (transférabilité, harmonisation des règles d'alimentation et de fiscalité, ...)
- › **Disposer** d'un accompagnement juridique et fiscal permanent pour piloter vos dispositifs de protection sociale.

## › Les bénéfices pour vos salariés



### 4 bénéfices concrets pour vos salariés :

- › **Disposer** d'un complément de revenus alimenté entièrement ou en partie par votre structure et d'un capital, pour préparer sereinement leur retraite.
- › **Alimenter** son compte, par **des versements volontaires, ou des jours provenant d'un CET ou de congés non pris**, en complément des versements obligatoires, déductibles du revenu imposable.
- › **Gérer** son épargne-retraite sur un seul et même socle et grâce à une interface digitale dédiée.
- › **Bénéficier** d'une épargne retraite acquise quel que soit le déroulement de la carrière, avec plusieurs cas de débloquages anticipés des fonds et un large choix d'options de rentes.

# Les exclusivités **CHORUM**

- **CHORUM, le spécialiste en protection sociale complémentaire** exclusivement dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).
  - › Né il y a plus de 60 ans au sein de la Mutualité
  - › Pôle de l'Économie Sociale et Solidaire du groupe VYV, 1<sup>er</sup> groupe mutualiste français grâce à son expertise et sa solidité financière
  - › Une participation historique à la mise en place de l'ensemble des accords de branches de l'ESS
  - › Un acteur de référence sur les questions liées à la prévention et à la santé au travail
  - › Plus de 24 000 structures de l'ESS adhérentes
  - › Plus de 700 000 salariés protégés

- **UNE GESTION FINANCIÈRE DES FONDS ASSURÉE PAR EGAMO, GESTIONNAIRE D'ACTIFS DU GROUPE VYV**

EGAMO a obtenu en 2019 le European Fund Trophy de la meilleure société de gestion française dans la catégorie des sociétés gérant moins de 7 fonds. Un gestionnaire d'actifs à taille humaine qui place l'ESG au coeur de son processus.

- **L'APPUI DE CREDIT AGRICOLE ASSURANCES EN TANT QUE GESTIONNAIRE ET ASSUREUR DU CONTRAT**

Expert de l'assurance retraite collective pour la gestion des comptes salariés.



**Retrouvez  
nos conseillers  
sur  
Chorum.fr**  
*rubrique :*  
**Contactez-nous**

**Chorum Conseil, marque de référence de l'ESS, distributeur et courtier en assurance :**

SAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€ / RCS Nanterre 833 426 851 - répertoire ORIAS 170 073 20 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr) / Siège social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF / Tél : 01 84 76 15 00 / E-mail : [chorum.conseil@chorum.fr](mailto:chorum.conseil@chorum.fr) / Site internet : [www.chorum.fr](http://www.chorum.fr) / Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 Paris - ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) exerce son activité en application des dispositions de l'article L521-2 II 1<sup>b</sup> : après avoir recueilli les exigences de son client, CHORUM CONSEIL propose un ou plusieurs contrats d'assurances sélectionnés parmi les offres et produits provenant d'un ou plusieurs organismes partenaires / La liste des assureurs partenaires est fournie sur la fiche d'information conseil / Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 – 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 839 314 242 / Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation 4-8 rue Gambetta 92240 Malakoff / Médiation : La Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM), SAS dédiée à la médiation de la consommation, est compétente pour intervenir sur tout litige n'ayant pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Elle peut être saisie via la plateforme de médiation du site <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par courrier postal en écrivant à : CNPM-MEDIATION-CONSUMMATION, 27, avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond / CHORUM CONSEIL perçoit au titre de son activité de distribution une commission incluse dans la prime d'assurance

**Mutex, assureur des garanties :**

Société anonyme au capital de 37 302 300€ - RCS Nanterre n° 529 219 040 / Siège social : 140 avenue de la république – CS 30007 – 92327 Châtillon cedex / Entreprise régie par le Code des assurances